



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PS-05

Transfert du personnel

Juill. 2026



Sécurité du personnel (vérifications, accès, etc.)

Personnel Security

PS-05 – Transfert du personnel (PaFF)

Énoncés :

- a. Examiner et confirmer les exigences opérationnelles liées aux autorisations d'accès physique et logique existantes aux systèmes et aux installations lorsque des employées et employés sont réaffectés ou transférés à d'autres postes au sein de l'organisation
- b. Amorcer [Affectation : mesures de transfert ou de réaffectation définies par l'organisation] dans les [Affectation : délais définis par l'organisation suivant la prise de mesures de transfert officielles]
- c. Modifier au besoin les autorisations d'accès afin de tenir compte de toute modification apportée aux exigences opérationnelles en raison d'une réaffectation ou d'un transfert
- d. Informer [Affectation : personnel ou rôles définis par l'organisation] dans les [Affectation : délais définis par l'organisation]

Responsable : Aucun

Discussion :

Le transfert de personnel s'applique dans les cas où la réaffectation ou le transfert d'une ou un employé est permanent ou d'une durée qui justifie les mesures requises. De plus, l'organisation définit les mesures appropriées pour le type de réaffectation ou de transfert, qu'il soit permanent ou prolongé. Ces mesures comprennent le retour et le remplacement des anciens laissez-passer, cartes d'identité et clés, la fermeture des comptes de système et l'établissement de nouveaux, la modification des autorisations d'accès aux systèmes (c'est-à-dire, les privilèges) et l'octroi des accès aux dossiers officiels auxquels l'employée ou employé avait accès dans les lieux de travail précédents et au moyen des comptes de système précédents.